

Extrait du Manhajulhaqq.com / Le Coran, la Sounnah sur la voie des anciens pieux

<http://manhajulhaqq.com/spip.php?article833>

La circumambulation autour de la tombe du Prophète (sallallahu 'alayhi wa salam)

- Jurisprudence
- Oumra & Hadj

Date de mise en ligne : mercredi 30 août 2017

**Copyright © Manhajulhaqq.com / Le Coran, la Sounnah sur la voie des
anciens pieux - Tous droits réservés**

BismiLLehi ar-Rahmâni ar-Rahîm

Cela est du polythéisme et qu'Allâh nous en préserve. La circumambulation est une adoration. Et cela auprès de la tombe du Prophète (sallallahu 'alayhi wa salam) est considérée comme une idole. Certes le Prophète (sallallahu 'alayhi wa salam) a dit : « Ô Allâh ne rend pas ma tombe une idole à adorer. » Allâh a protégé sa tombe et a exaucé son invocation. Il n'y a pas de construction sur sa tombe ou d'élévation. Des gens prennent sa chambre et sa maison, comme la maison d'Allâh, et circumambulent autour. Cela est du polythéisme, car il n'y a pas d'adoration à travers la circumambulation autour d'une maison, si ce n'est autour de la maison d'Allâh, qui a été légiféré par le Tawâf. [1]

[1] Al-Moundhâr fî Bayân Kathîr min al-Akhtâ' ach-Châ-i'ah du SHEikh Sâlih Âli ash-SHEikh, p.61